

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale/ greffière-trésorière de la Municipalité d'Huberdeau, que le conseil municipal d'Huberdeau, à une séance tenue le 11 janvier 2022 a présenté et déposé le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT 343-22

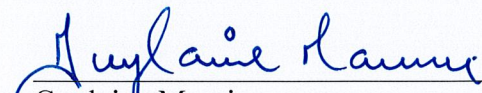
RÈGLEMENT 343-22 EDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS -ES MUNICIPAUX

Ce projet de règlement est présenté et déposé en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* en vue d'obliger les municipalités à prévoir des règles d'après-mandat pour les élus.

Le règlement 343-22 intitulé règlement 343-22 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux sera adopté le mardi 8 février, lors de la session régulière du conseil qui se tiendra par visioconférence, à 19h.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 101, rue du Pont, Huberdeau, aux heures de bureau.

DONNÉ À HUBERDEAU,
ce 12^e jour du mois de janvier 2022.



Guylaine Maurice,
Directrice générale/greffière-trésorière.